

Aide à la mobilité des jeunes chercheurs-2023

Fiche de candidature ATRHE

Rappel des critères d'éligibilité

L'ATRHE propose plusieurs bourses (représentant une aide à la mobilité pouvant aller jusqu'à 300 € par personne) afin d'aider de jeunes chercheur.e.s (doctorant.e.s et jeunes docteur.e.s) pour participer à des manifestations scientifiques.

Les dossiers de candidature, accompagnés du résumé de la communication, doivent être envoyés à Dominique Bret (dominique.bret@espe-paris.fr) et Marie Vergnon (marie.vergnon@unicaen.fr) au plus tard le **3 avril 2023**. L'aide consistera en un remboursement de frais sur présentation de justificatifs et d'une attestation de participation.

Pour être éligible, les candidat.e.s doivent :

- présenter une recherche comportant une approche historique de l'éducation ;
- être membre adhérent de l'ATRHE ;
- être doctorant.e ou avoir soutenu sa thèse après le 1er janvier 2020 ;
- attester que la proposition de communication a été retenue ;
- compléter le formulaire de demande à télécharger ;
- n'avoir pas bénéficié auparavant de cette aide ;
- fournir un budget prévisionnel.

NOM :

Prénom :

Laboratoire de rattachement :

Colloque :

Titre de la communication acceptée :

Budget détaillé du déplacement (inscription, transport, hébergement):

Autres sources de financement éventuelles :

Montant de l'aide sollicitée auprès de l'ATRHE :